



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

36^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRPM 1/3 octobre 2008 - Bayonne (Aquitaine, France)

Les Régions Périphériques Maritimes dont la liste figure ci-après se sont réunies à Bayonne (Aquitaine, France) les 1/3 octobre 2008 dans le cadre de la 36^{ème} Assemblée générale de la CRPM

ABERDEEN CITY (UK), ABERDEENSHIRE (UK), AÇORES (PT), ALENTEJO (PT), ANDALUCIA (ES), ANGUS (UK), AQUITAINE (FR), ARAGON (ES), ARGYLL & BUTE (UK), ASTURIAS (ES), ATTIKI (GR), BALEARES (ES), BASSE-NORMANDIE (FR), BLEKINGE (SE), BORDER (DONEGAL, IE), BORNHOLM (DK), BREMEN*(DE), BRETAGNE (FR), BUSKERUD (NO), CALABRIA (IT), CAMPANIA (IT), ÇANAKKALE (TR), CANARIAS (ES), CANTABRIA (ES), CASTILLA Y LEON (ES), CATALUNYA (ES), COMUNITAT VALENCIANA (ES), CORNWALL (UK), CORSE (FR), DEVON (UK), EAST MIDLANDS REGIONAL ASSEMBLY (UK), EAST OF ENGLAND REGIONAL ASSEMBLY (UK), FAMAGUSTA (CY), FIFE (UK), FRIULI-VENEZIA-GIULIA (IT), GAVLEBORG (SE), GOTLAND (SE), GOZO (MT), HALLAND (SE), HAMPSHIRE (UK), HAUTE-NORMANDIE (FR), HIGHLAND (UK), HIJUMAA & SAAREMAA (EE), HORDALAND (NO), IDA-VIRUMAA (EE), IONIA NISIA (GR), ISLE OF MAN (BRITISH ISLES), ITÄ-UUSIMAA (FI), KENTRIKI MAKEDONIA (GR), KLAIPEDA (LT), KYMENLAAKSO (FI), LA REUNION (FR), LANGUEDOC-ROUSSILLON (FR), LARNACA (CY), LISBOA E VALE DO TEJO (PT), MADEIRA (PT), MARTINIQUE (FR), MECKLENBURG-VORPOMMERN (DE), MIDI-PYRENEES (FR), MIDTJYLLAND (DK), MØRE OG ROMSDAL (NO), MURCIA (ES), NAVARRA (ES), NOORD-HOLLAND (NL), NOORD-NEDERLAND (NL), NORDJYLLAND (DK), NORDLAND (NO), NORD-PAS DE CALAIS (FR), NORRBOTTEN (SE), NORTE (PT), NOTIO AIGAIIO (GR), ODESSA (UA), ORKNEY (UK), ØSTFOLD (NO), OSTROBOTHNIA (FI), OULU REGION (FI), PÄIJÄT-HÄME (FI), PAIS VASCO (ES), PÄRNUMAA (EE), PAYS DE LA LOIRE (FR), PELOPONNISOS (GR), PICARDIE (FR), PODLASKIE (PL), POITOU-CHARENTES (FR), PRIMORSKO-GORANSKA (HR), PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (FR), PUGLIA (IT), RIGA (LV), ROGALAND (NO), SARDEGNA (IT), SCHLESWIG-HOLSTEIN (DE), SHETLAND (UK), SICILIA (IT), SKÅNE (SE), SOGN OG FJORDANE (NO), SOMERSET (UK), SOUSSE (TN), SOUTH OF SCOTLAND ALLIANCE (UK), SOUTH-WEST FINLAND (FI), STOCKHOLM (SE), TEKIRGAG (TR), TELEMAR (NO), TOSCANA (IT), TROMS (NO), TUKUMS (LV), TULCEA (RO), UUSIMAA (FI), VÄSTERBOTTEN (SE), VÄSTERNORRLAND (SE), VÄSTRA GÄTALAND (SE), VEST-AGDER (NO), VESTFOLD (NO), VILNIUS*(LT), WALES (UK), WESTERN ISLES (UK).

(*) Observateur

Les Régions présentes à l'Assemblée générale tiennent à remercier la Région Aquitaine et son Président, M. Alain Rousset, pour l'hospitalité et l'accueil qui leur ont été réservés.

Le Président Martini remercie l'ensemble des participants représentant les autorités régionales et les institutions européennes, qui ont pris part aux travaux de la Conférence. Il tient également à remercier le Gouvernement français - Présidence en exercice de l'Union- pour sa participation à l'Assemblée générale.

Au nom de ses 159 membres, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, réunie pour sa 36^{ème} Assemblée générale annuelle, à Bayonne, a adopté, la Déclaration Finale et les Résolutions suivantes :

SOMMAIRE



DECLARATION FINALE ET RESOLUTIONS	
I. DECLARATION FINALE	p. 3
II. RESOLUTIONS :	
II.1 VERS UNE POLITIQUE DE COHESION REGIONALE EUROPEENNE DURABLE - DEFIS ET OPPORTUNITES DANS LES ZONES GEOGRAPHIQUES DELIMITEES (Résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord et la Mer Baltique)	p. 11
II.2 L'ÉNERGIE COMME PRIORITE DES MARCHES PUBLICS DURABLES EUROPEENS (Résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord et la Mer Baltique)	p. 13
II.3 REJETS EN MER : UNE PRATIQUE INCOMPATIBLE AVEC UNE PECHE DURABLE (Résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord et la Mer Baltique)	p. 16
II.4 LETTRE DE SOUTIEN DES ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL TN-RIS (Résolution présentée par la Commission de la Mer Baltique)	p. 17
II.5 SOUTIEN AU FRET MARITIME (Résolution présentée par Fife Council)	p. 18
II.6 LE TOURISME DURABLE (Résolution présentée par le Groupe de Travail Inter-commissions « Tourisme » de la CRPM) Annexe : Déclaration sur le développement du tourisme durable dans les Régions Maritimes européennes	p. 19



DECLARATION FINALE

1. C'est dans un contexte marqué par de très nombreuses interrogations que les responsables régionaux européens ont à piloter les stratégies de développement susceptibles d'assurer l'avenir et le bien-être de leurs concitoyens.

L'EVOLUTION DU CONTEXTE MONDIAL

2. L'échec des négociations de Genève en vue de voir aboutir le cycle lancé à Doha introduit de grandes incertitudes sur l'avenir de certains thèmes clefs pour nos Régions, notamment dans le domaine agricole, ainsi que les règles d'exercice de la concurrence pour les entreprises de nos Régions et leurs partenariats avec les économies des autres continents.

3. La hausse des prix des matières premières -en particulier du pétrole et des denrées alimentaires- conduit, sans nul doute, à une révision et à une nécessaire adaptation d'éléments fondamentaux sur lesquels ont reposé le modèle de croissance de nos économies et de nos emplois.

4. L'urgente nécessité de faire face aux changements climatiques va également modifier en profondeur nos modes de développement sans que l'on puisse aujourd'hui en évaluer toutes les conséquences, y compris sur les territoires.

5. Enfin, l'évolution de la démographie européenne comme les pressions migratoires dont le continent est l'objet pèseront sur l'organisation de notre vie collective.

LE CONTEXTE EUROPEEN

6. La CRPM a adressé ses félicitations aux 27 Chefs d'Etats et de Gouvernements à l'occasion de la signature du Traité de Lisbonne. Celui-ci a conservé les avancées les plus significatives découlant des travaux de la Convention pour l'avenir de l'Europe en ce qui concerne une reconnaissance accrue du rôle des autorités publiques infra-étatiques dans la vie de l'Union, d'une part, et l'inscription du principe de cohésion territoriale, d'autre part. D'ores et déjà, 24 des 27 Etats membres ont ratifié le Traité. La CRPM souhaite ardemment qu'une solution soit rapidement trouvée, suite au résultat du référendum irlandais, pour son entrée en vigueur dès 2009.

7. Les « non » exprimés à l'occasion des referenda français, néerlandais et irlandais appellent des réponses. Ils expriment les interrogations et les doutes de bon nombre de nos concitoyens ; seule une Union de proximité et de subsidiarité, dans laquelle les autorités régionales et locales ont un rôle majeur à jouer, sera susceptible de répondre à cette désaffection.

8. Le processus de ratification du Traité ainsi que les perspectives de renouvellement de la Commission et du Parlement européen de 2009 ont mis sous le boisseau l'engagement des discussions sur certaines des politiques majeures de l'Union pour la prochaine décennie (dont la politique régionale) et sur la structure et le niveau futurs du budget de l'Union. La période nécessaire à l'établissement des perspectives financières pluriannuelles de 2014-2020 va s'en trouver compressée à partir de 2010. La CRPM ne peut que le déplorer vivement ; c'est d'une ambition claire dont les institutions et les citoyens ont besoin pour adhérer à la poursuite du projet européen. Son absence fera gravement défaut lors des prochaines élections du Parlement.

9. La CRPM se réjouit de la poursuite et de l'ouverture de négociations d'adhésion de nouveaux Etats, en particulier ceux de l'ex-Yougoslavie, afin de poursuivre la réunification du continent tout entier.

10. L'Assemblée générale de la CRPM soutient le projet de Charte européenne de la démocratie régionale adoptée en mai dernier par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe.

11. Elle salue la création de l'Eurorégion de la Mer Noire intervenue la semaine dernière à Varna (Bulgarie) et encourage son développement en étroite coopération avec la Commission Balkans & Mer Noire de la CRPM.

12. Les éléments de contexte mondial et européen mentionnés ci-dessus ont conforté la Conférence dans les travaux qu'elle a engagés en vue de faire entendre la voix de ses Régions membres lorsque s'engageront, à la fin de l'année 2009, les négociations sur les politiques de l'Union de la décennie suivante et leur traduction dans les instruments juridiques et financiers correspondants. C'est dans ce but que sont menées des analyses et élaborées des propositions pour toutes les politiques européennes, et parfois certaines actions mondiales, susceptibles d'avoir un impact fort sur les territoires de nos Régions membres. Une synthèse de ces approches sera effectuée lors de l'Assemblée générale annuelle de Göteborg, les 1^{er} et 2 octobre 2009, en vue de les présenter à la Présidence semestrielle suédoise, à la nouvelle Commission et au nouveau Parlement européens, et de servir de base à la participation de la CRPM aux discussions des années suivantes.

L'Assemblée générale remercie vivement les Régions qui se sont impliquées dans la conduite de ces travaux, particulièrement celles qui en ont assuré la coordination. Elle fait siennes les conclusions qui en résultent à travers les documents examinés et validés par le Bureau politique et invite les groupes de travail à poursuivre leurs démarches jusqu'en octobre 2009.

L'innovation au service de la compétitivité

13. Le groupe TN-RIS (Towards New Regional innovation Systems), conduit par la Région de Stockholm, a présenté les conclusions d'une année de travail au cours de la présente Assemblée générale. Associant les Régions du Pays Basque, de l'Emilie-Romagne, des Highlands and Islands, de Lisbonne Vallée du Tage, de la Bretagne, d'Uusimaa et de la Toscane, il a porté un diagnostic approfondi sur les modalités actuelles de participation des Régions à l'indispensable capacité d'innovation de l'Union européenne à travers les Fonds Structurels et s'achemine vers des propositions visant à en accroître l'implication et l'efficacité. L'Assemblée générale en prend acte et demande :

- que le travail soit poursuivi en y associant les Commissions géographiques qui le souhaitent ;
- qu'un dialogue s'instaure entre la CRPM et la Commission européenne afin qu'une suite soit donnée aux analyses et aux propositions formulées. Ceci pourrait, en particulier, prendre la forme d'un séminaire de travail de l'ensemble de nos Régions avec les Commissaires et les services concernés de la Commission européenne au cours de l'année 2009.

L'atout maritime

14. La CRPM a eu l'occasion de saluer très chaleureusement tous les acteurs ayant contribué à la naissance, lors du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de décembre 2007, d'une politique maritime européenne intégrée. Il s'agit pour notre Conférence et ses Régions membres d'une avancée majeure de la construction européenne. Les occasions ne sont pas si nombreuses de féliciter les institutions de l'Union pour leurs initiatives ambitieuses. Nos remerciements s'adressent plus particulièrement :

- au Commissaire Joe Borg et à la Task Force Affaires Maritimes qui l'a accompagné au long des trois années préparatoires, sous la direction de M. John Richardson ;
- au Président de la Commission européenne, M. José Manuel Durão Barroso, pour avoir fait en sorte qu'il s'agisse bien d'un projet de l'ensemble du Collège des Commissaires et de leurs services et non d'un seul d'entre eux. Des barrières bureaucratiques ont ainsi cédé à la volonté politique ;
- au Gouvernement portugais pour avoir consacré beaucoup de l'énergie de sa Présidence semestrielle à l'aboutissement de ce dossier.

15. Beaucoup, cependant, reste à faire. La mise en pratique d'une politique maritime intégrée a besoin de visibilité à plus long terme que l'actuel plan d'action étalé sur les années 2008 et 2009. Elle doit aussi aller plus loin qu'une incitation à renforcer la coopération entre les Etats membres, d'une part, et à la mobilisation des acteurs de leur propre scène nationale, d'autre part. Ce n'est pas de la méthode de la coordination ouverte intergouvernementale -dont on peut mesurer les limites dans d'autres domaines- que l'on peut attendre l'efficacité d'une politique maritime européenne intégrée, mais d'un véritable schéma de gouvernance multi niveaux, aux échelles géographiques appropriées.

16. De ce point de vue, la Conférence exprime sa disponibilité et celle de ses Commissions géographiques à construire un dialogue permanent avec les services de la DG Mare dont elle salue le choix d'une organisation interne par bassin maritime.

17. Afin de soutenir la poursuite d'une politique prometteuse, la CRPM a mis en place un groupe de suivi et de propositions baptisé « Aquamarina » dont la présidence a été confiée à Jean-Yves Le Drian, Président de

la Région de Bretagne. La très forte participation des Régions membres montre la permanence de la mobilisation de la Conférence et sa volonté de continuer à être aussi étroitement associée aux nouvelles étapes selon les modalités que la Commission et les Présidences semestrielles successives (Allemagne et Portugal) ont créées lors de la phase de formulation. L'Assemblée générale ne peut que déplorer que la CRPM ne soit pas associée par la Présidence semestrielle française aux différentes formations ministérielles traitant de la politique maritime ; il s'agit d'une régression des pratiques instituées depuis deux ans et qui augure mal d'une bonne mobilisation de tous les acteurs concernés.

18. Pour marquer l'importance de la dimension maritime de l'Union, la Commission, le Parlement et le Conseil ont décidé de la célébration annuelle d'un « Maritime Day », le 20 mai. La CRPM a participé activement à sa première édition en mobilisant ses Régions membres et en soutenant l'association « Sail for Europe » symbolisée par le voilier « Traité de Rome » dont l'objectif est de promouvoir l'idéal européen à travers les Régions maritimes européennes. La CRPM soutient la candidature du Länd de Bremen pour accueillir l'édition de 2010 du « Maritime Day ».

Le transport maritime

19. L'agenda de la Commission européenne montre une volonté cohérente de traiter de différents aspects qui freinent la promotion du transport maritime. La CRPM en est satisfaite et affirme sa disponibilité permanente de dialogue avec la Direction Générale des Transports. Elle remercie le Commissaire Jacques Barrot pour l'écoute et la disponibilité qu'il a su manifester ; elle félicite le Commissaire Tajani pour sa nomination et souhaite poursuivre avec lui cette coopération.

Dans les mois qui viennent le groupe « Aquamarina » aura notamment à examiner les propositions suivantes de la Commission européenne et à en saisir le Bureau politique :

- la Communication de la Commission pour une stratégie globale des transports maritimes 2008-2018 (octobre 2008) ;
- les propositions pour la création d'un espace maritime européen sans barrières intérieures (octobre 2008) ;
- le dialogue social dans les ports (fin 2008) ;
- la révision de la dimension maritime des RTE-T (Livre Vert en 2009, Orientations en 2010).

En outre, la CRPM sera également appelée à examiner, cet automne, le rapport que remettra le coordinateur européen, M. Luis Valente de Oliveira, sur la mise en œuvre des autoroutes de la mer. Elle exprime à celui-ci ses vifs remerciements pour la collaboration à laquelle il s'est prêté au long de sa mission.

La sécurité maritime

20. L'Assemblée générale constate et se réjouit que le Parlement européen soutienne les propositions de la Commission européenne concernant le Troisième paquet de mesures en faveur de la sécurité maritime ; elle presse le Conseil d'en partager les options dans le cadre de la procédure de codécision. Elle encourage le Parlement à maintenir le niveau d'exigence nécessaire à des mers sûres.

21. A l'occasion de la modification du Règlement régissant l'Agence Européenne de Sécurité Maritime, le groupe « Aquamarina » de la CRPM a exprimé auprès du Commissaire Barrot le souhait de voir les Régions maritimes, représentées par la CRPM, en devenir partie prenante. L'Assemblée générale ne peut qu'exprimer sa très vive surprise d'avoir reçu un courrier de non acceptation de la part du Commissaire Tajani. Elle renouvelle sa demande auprès de la Commission européenne et du Conseil et estime que ce refus est en contradiction avec l'implication concrète des Régions -à tous les niveaux- à l'occasion des récents accidents maritimes de l'Erika et du Prestige.

Les transports

22. L'Assemblée générale donne mandat au Bureau politique, au Secrétariat général et aux Commissions géographiques pour préparer la capacité de participation de la CRPM à l'élaboration de la révision des Réseaux Trans Européens de Transport (RTE-T) sur la base de la Note technique du Secrétariat général examinée par le Bureau politique le 27 juin 2008 à Rhodes (Grèce).

La valorisation du capital humain

23. C'est à Bayonne, le 1^{er} octobre 2008, que le groupe conclura une étape d'échanges et de transfert de bonnes pratiques sur quatre thèmes :

- l'accumulation du capital humain (Aquitaine) ;

- l'inclusion sociale des migrants (Stockholm) ;
- la flexicurité et la gouvernance des politiques de l'emploi (Asturies) ;
- les politiques actives de l'emploi (Toscane).

Sur cette base, l'Assemblée générale donne mandat au groupe de travail pour en tirer les propositions susceptibles de servir de base au dialogue entre la CRPM et les Directions Générales de l'Emploi, de l'Education et de la Culture, pendant l'année 2009, en vue d'un accroissement de l'efficacité des ressources européennes disponibles et d'une plus forte association des Régions à ces volets de l'action européenne.

Migrations

24. Par ailleurs, l'Assemblée générale accepte la proposition de création d'un groupe de travail consacré à l'insertion des migrants, piloté par la Région de Skåne, au sein des activités du groupe Ressources Humaines, Emploi et Formation, selon le cahier des charges élaboré.

Energie/Climat

25. L'Assemblée générale fait sien l'Avis émis par son Bureau politique sur la base des travaux du groupe « Énergie », conduit par la Navarre, à propos du « Paquet Energie/Climat » proposé par la Commission européenne et qui sera soumis, par la Présidence semestrielle française, au Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de décembre 2008. Elle exprime son insatisfaction quant à l'insuffisance d'association des autorités régionales et locales à la confection de ce paquet. Bon nombre des mesures à mettre en œuvre qui en résulteront vont relever de ces niveaux d'autorités publiques. Ici encore, seul le cadre d'une gouvernance multi-niveaux fournira les bases nécessaires à l'atteinte des objectifs affichés.

26. La Conférence invite son groupe de travail à poursuivre la formulation de propositions ambitieuses pour le développement de politiques énergétiques régionales durables. Ces propositions devraient, en particulier, étayer l'Avis que devra émettre le Bureau politique lors de la publication, par la Commission européenne, du Livre Blanc sur l'adaptation aux effets du changement climatique (automne 2008).

27. la CRPM prête une attention toute particulière à la négociation intergouvernementale mondiale engagée en vue d'un accord de lutte contre le changement climatique devant succéder à l'accord de Kyoto. La Conférence finale devrait se tenir à Copenhague durant le second semestre de 2009. Nos Régions membres ont toutes raisons de craindre que la dimension territoriale d'un plan de lutte contre le changement climatique n'en soit absente ou considérablement minimisée. Ce sont pourtant bien les autorités locales et régionales qui se trouvent souvent en première ligne dans les mesures de prévention et d'adaptation nécessaires.

Aussi la CRPM apporte-t-elle tout son soutien au Sommet des Régions du monde pour le développement durable, consacré au changement climatique, organisé par le Network of Regional Governments for Sustainable Development (NRG4SD), à l'invitation de la Région de Bretagne, à Saint-Malo (FR), les 29 et 30 octobre 2008. La CRPM en attend deux types de résultats :

- l'expression de propositions des Régions pour l'insertion d'une dimension territoriale dans la négociation en cours, à faire valoir par les Présidents des Régions auprès de leurs Etats impliqués dans cette négociation. Sans aucun doute, une telle prise en compte demandera une très forte mobilisation politique de la part de la CRPM, du Comité des Régions, des autres organisations de Régions et de villes d'Europe et des autres continents ;
- Le lancement d'un ambitieux programme pilote de lutte contre le changement climatique entre Régions du Nord et du Sud de la planète, avec l'appui des Agences des Nations Unies et de la Commission européenne.

L'agriculture

28. L'Assemblée générale prend acte de l'Avis émis par le Bureau politique concernant « La contribution de la CRPM à la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) ». Il servira de base à la journée de dialogue organisée le 23 octobre 2008 à Nantes (FR), avec le Comité des Régions, entre nos Régions membres, la Commissaire Fischer Boel, le Ministre français Président en exercice du Conseil Agriculture, M. Michel Barnier, et les représentants des professions agricoles. Cette journée sera le point de départ de la poursuite du groupe de travail en vue de conduire des analyses et de formuler des propositions approfondies jusqu'à l'Assemblée générale de Göteborg. La Conférence exprime sa satisfaction sur le fait que, pour la première fois, les Régions sont reconnues comme des interlocutrices dans les discussions concernant l'agriculture européenne.

29. Tout en défendant l'avenir de l'agriculture européenne, nos Régions membres ne peuvent rester insensibles et inactives face aux émeutes de la faim qui ont marqué le premier semestre de l'année 2008, ne serait-ce qu'en raison de leurs conséquences sur les flux migratoires. Aussi la CRPM doit-elle répondre positivement à la demande de la FAO d'une contribution de nos Régions membres qui le souhaitent au développement de cultures vivrières dans certaines des Régions partenaires d'autres continents, particulièrement en Afrique sub-saharienne et en Caraïbe. Un dispositif de travail sera mis en place, en liaison avec les services de la Commission européenne et à travers le FOGAR avec les Régions des autres continents.

Le tourisme

30. L'Assemblée générale se réjouit de la montée en puissance du groupe de travail constitué lors de l'Assemblée générale de 2007 sur une thématique majeure pour les Régions maritimes. Elle donne mandat aux Régions de Sicile et de Västra Götaland et au groupe de travail pour contribuer à la Recommandation du Parlement européen sur l'impact du tourisme dans les Régions côtières et ses conséquences sur le développement régional.

Les Régions et la scène mondiale

31. Les facteurs mondiaux susceptibles de conditionner les stratégies de développement de nos Régions membres demandent une mission permanente de veille, d'analyse et d'élaboration de pistes de réponse et d'adaptation. Certaines ont déjà été évoquées à propos du changement climatique ou des politiques alimentaires. C'est pourquoi le travail mené sur **la prise en compte de la dimension territoriale dans le processus de globalisation** doit être poursuivi en coopération avec les partenaires les plus adéquats. L'Assemblée générale remercie son Conseil Scientifique d'avoir tenu une session sur ce thème conjointement avec le PNUD, en décembre 2007, à l'invitation du Président de la Région Lisbonne Vallée du Tage, M. Fonseca Ferreira. Il en va de même pour la Deuxième Convention Internationale pour une approche territoriale du développement qui a regroupé 1200 participants des cinq continents, à Tanger, du 12 au 14 mai 2008, à l'invitation de M. Abdelhadi Benallal, Président de la Région de Tanger-Tétouan, et pour la Déclaration Finale qui en est résulté.

32. La CRPM prend note de **la poursuite du développement du Forum Global d'Associations de Régions (FOGAR)** et des adhésions nouvelles d'organisations de Régions d'Afrique subsaharienne et d'Asie qu'il a reçues. La CRPM note avec satisfaction, la progressive prise d'indépendance juridique et financière du FOGAR à compter de 2010. Elle adresse des remerciements particuliers à ses Régions membres qui apportent un soutien volontaire à son développement.

33. Les mécanismes de solidarité territoriale existant en Europe, tant aux échelles nationales qu'à celle de l'Union, auront plus chance de demeurer si des mécanismes similaires se développent sur les autres continents. C'est la condition d'une globalisation profitable à tous les territoires et à leurs populations. Aussi l'Assemblée générale exprime-t-elle sa satisfaction à Madame la Commissaire Danuta Hübner et aux Directeurs des DG RELEX, DEV et REGIO pour le partage de cette conviction et l'appui qu'ils apportent à sa diffusion. Ces remerciements s'adressent également à M. Kemal Dervis, Administrateur du PNUD..

34. Les Régions membres accueillent avec satisfaction la Déclaration commune du Sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008 qui reconnaît, dans son article 3, toute la place que doivent occuper les autorités régionales dans une nouvelle ambition euro-méditerranéenne. Elles se félicitent à ce titre des négociations mises en œuvre avec le Comité des Régions en vue d'aboutir à la création d'une représentation formelle des collectivités territoriales dans les instances du « Processus de Barcelone : Union Pour la Méditerranée ». L'Assemblée Régionale et Locale Euro-méditerranéenne (ARLEM) qui devrait en résulter permettra d'offrir le cadre institutionnel de cette ambition.

C'est dans cet esprit que la CRPM soutient les propositions de sa Commission géographique Inter-méditerranéenne conduite par son Président, Michel Vauzelle, en vue de **la naissance de véritables politiques de cohésion en faveur des Régions et des Etats participants au « processus de Barcelone : Union Pour la Méditerranée »**. De telles propositions pourraient aussi concerner les Commissions de la Mer Baltique et des Balkans & Mer Noire.

35. L'Assemblée générale félicite la Commission européenne, et plus particulièrement la Direction Générale du Développement, pour les consultations auxquelles la CRPM a été associée concernant **le rôle des Régions dans les politiques européennes d'aide au développement, l'amélioration de leur gouvernance et la prise**

en compte d'une dimension territoriale spécifique de ces aides au côté des approches budgétaires. Ses Régions membres engagées fortement dans des coopérations externes continueront à se concerter pour accroître l'efficacité de leur participation.

36. La CRPM se réjouit d'appartenir à **la plateforme d'organisations de Régions et d'autorités locales** -en particulier le CCRE, l'ARE et l'ARFE- qui a été retenue par la Commission européenne en vue de promouvoir, de manière coordonnée, le rôle des autorités infra étatiques dans la politique d'aide au développement de l'Union au cours des prochaines années.

Vers un pacte territorial européen

37. Mis bout à bout les volets examinés ci-dessus ne constituent pas une stratégie pour le développement de nos Régions membres capable d'apporter une valeur ajoutée la plus forte possible à l'effort de l'Union européenne dans sa présence au monde du 21^{ème} siècle. Trois éléments manquent pour que ces volets trouvent leur place dans le creuset d'un projet partagé, à même de mobiliser les énergies des gouvernements régionaux, de leurs populations et de leurs tissus économiques.

38. ●**Les mécanismes de solidarité territoriale** mis en place à l'occasion de l'Acte Unique, en vue de la réalisation du Grand Marché Unique, doivent continuer à jouer leur rôle. Il serait surprenant que l'Union européenne y renonce pour elle-même au moment où elle cherche à valoriser cette expérience de vingt années auprès d'États et de regroupements continentaux, d'une part, et où cette expérience suscite l'intérêt des institutions mondiales en charge du développement, d'autre part. De ce point de vue, l'Assemblée générale tient à exprimer sa très vive inquiétude sur l'absence d'un discours simple et clair de la Commission européenne concernant **la poursuite d'une Politique Régionale associant toutes les Régions** de l'Union pour la prochaine période des perspectives financières pluriannuelles de 2014-2020. Il s'agit d'un acquis majeur de la construction européenne, l'un des rares, à ce jour, qui ait permis de rapprocher les institutions de l'Union de nos concitoyens en en assurant la proximité visible. L'Assemblée générale invite toutes ses Régions membres à faire part de cette préoccupation auprès de leurs gouvernements nationaux, de leurs Parlements nationaux et européens et de la Commission européenne. Elle appelle le Comité des Régions et les autres organisations de Régions et d'autorités locales à mener des démarches conjointes. Elle renouvelle sa disponibilité à travailler sur l'évolution nécessaire des orientations et des instruments mis en place, démarche pour laquelle elle a déjà fourni des analyses et des propositions au cours des deux dernières années à travers :

- la poursuite d'une politique de convergence ;
- une politique d'excellence territoriale ;
- l'évolution des coopérations territoriales vers des projets plus stratégiques et plus intégrés ;
- la naissance de politiques de cohésion au voisinage de l'Union.

39. ●La mise en œuvre espérée du Traité de Lisbonne doit fournir, en outre, une base juridique renforcée au rôle et à **la place des autorités publiques régionales et locales** et à leurs représentants. De même doit-elle élargir le cadre de l'approche territoriale de la construction européenne par **l'adoption du principe de cohésion territoriale**. Ces deux éléments s'inscrivent dans la longue tradition politique européenne de négociation entre les pouvoirs centraux et les autorités décentralisées. Ils peuvent et doivent servir de bases au franchissement **d'une nouvelle étape dans l'évolution de la gouvernance de l'Union Européenne**.

40. ●**La mise en œuvre du principe de cohésion territoriale** doit aller bien au-delà de la seule Politique Régionale. Ce concept éminemment politique, fondé sur l'idée d'équité entre les territoires, a un impact sur un grand nombre de politiques à toutes les échelles de l'action publique. La valeur ajoutée communautaire n'apparaîtra donc qu'au prix d'une discussion ouverte de l'ensemble des politiques européennes. Par conséquent, elle appelle, également, **la création de nouveaux mécanismes de gouvernance multi-niveaux** au sein de l'Union de manière à assurer la compatibilité et la synergie :

- entre les différentes politiques européennes évoquées ci-dessus, à travers des mécanismes interservices adéquats au sein de la Commission européenne ;
- entre les échelles géographiques du territoire européen et les acteurs qui les représentent de manière à assurer une dynamique du principe de subsidiarité, la complémentarité des efforts et l'identification claire de la plus-value communautaire.

L'exercice de l'agenda territorial, conduit de manière intergouvernementale jusqu'à présent, y prendrait son sens ; à cet égard la CRPM se félicite de la reconnaissance par les 27 Ministres, durant la présidence semestrielle portugaise, du lien nécessaire entre l'agenda territorial et les instruments d'action de l'Union, en particulier le FEDER.

L'Assemblée générale appelle la Commission européenne à faire preuve d'audace dans les propositions qu'elle adressera au Conseil et au Parlement. La CRPM participera très activement à la consultation qui suivra la publication du Livre Vert sur la cohésion territoriale. Elle soutiendra le Comité des Régions dans la préparation de l'expression de son avis et recherchera les coordinations nécessaires avec les autres organisations de Régions et d'autorités locales.

41. Pour être fidèle aux perspectives ouvertes par les innovations introduites dans le Traité de Lisbonne l'Assemblée générale propose qu'à l'issue des négociations des prochaines années sur les perspectives financières pluriannuelles de l'Union soit solennellement préparé et signé, en 2013, **un Pacte Territorial d'objectifs et de mise en œuvre** entre la Commission européenne, le Conseil, le Parlement, le Comité des Régions et les principales organisations d'autorités régionales et locales. Les années de préparation d'un tel Pacte représenteraient par elles-mêmes un signe important d'une nouvelle association de tous les échelons de pouvoirs publics à l'aventure européenne. Sa signature et son exécution de 2014 à 2020 instaureraient l'un des mécanismes les plus utiles de rapprochement entre les institutions de l'Union et sa population.

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME DE LA CRPM

42. L'Assemblée générale est heureuse d'accueillir en son sein 4 nouvelles Régions membres : Larnaca (Chypre), Ida-Virumaa (Estonie), Samsun (Turquie), Angus (Royaume-Uni).

43. L'Assemblée générale prend acte de l'avancée des travaux de réflexion sur l'avenir de la CRPM. Elle en remercie, pour leur qualité, le Bureau politique et le Secrétariat général. Elle les mandate pour des propositions à examiner lors de l'Assemblée générale de Göteborg en 2009.

Approuvée à l'unanimité

- II -
RESOLUTIONS

~~~~~

**II.1 VERS UNE POLITIQUE DE COHESION REGIONALE EUROPEENNE DURABLE - DEFIS ET OPPORTUNITES DANS LES ZONES GEOGRAPHIQUES DELIMITEES**  
(Résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord et la Mer Baltique)

~~~~~

II.2 L'ENERGIE COMME PRIORITE DES MARCHES PUBLICS DURABLES EUROPEENS
(Résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord et la Mer Baltique)

~~~~~

**II.3 REJETS EN MER : UNE PRATIQUE INCOMPATIBLE AVEC UNE PECHE DURABLE**  
(Résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord et la Mer Baltique)

~~~~~

II.4 LETTRE DE SOUTIEN DES ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL TN-RIS
(Résolution présentée par la Commission de la Mer Baltique)

~~~~~

**II.5 SOUTIEN AU FRET MARITIME**  
(Résolution présentée par Fife Council)

~~~~~

II.6 LE TOURISME DURABLE
(Résolution présentée par le Groupe de Travail Inter commissions « Tourisme » de la CRPM)

ANNEXE : DECLARATION SUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE DANS LES REGIONS MARITIMES EUROPEENNES

~~~~~

---

**VERS UNE POLITIQUE DE COHESION REGIONALE EUROPEENNE DURABLE**  
**- DEFIS ET OPPORTUNITES DANS DES ZONES GEOGRAPHIQUEMENT DELIMITEES -**  
Résolution présentée par les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord

---

*Les Commissions de la Mer du Nord et de la Mer Baltique :*

- Soutiennent la prise en compte des régions géographiquement délimitées, tel que souligné dans le Traité de Lisbonne à l'Article 158, et se félicitent de la nouvelle conception de la politique régionale avec l'ajout de la dimension territoriale intégrant une approche holistique, en supposant le recours à des instruments financiers appropriés afin d'encourager la politique régionale de l'UE fondée sur les garants de la cohésion territoriale.
- Continueront à œuvrer pour assurer l'avenir de l'innovation aux niveaux régional et local et pour améliorer l'accès et l'infrastructure, en s'appuyant sur les Stratégies de Lisbonne et de Göteborg pour renforcer la position des régions périphériques en vue de la future politique européenne de cohésion post 2013, ne doutant pas que l'utilisation des ressources financières de l'UE sont ciblées et structurées de manière à réduire les disparités socio-économiques entre les régions.
- Sont convaincues que le moment est venu d'insister sur la nécessité d'identifier et de communiquer les défis et les possibilités auxquels ces régions font face, en s'appuyant sur des partenariats ruraux-urbains durables, en assurant un dialogue efficace avec les gouvernements nationaux et l'UE, et en accordant une plus grande importance à l'utilisation des potentiels et l'amélioration de l'attractivité des régions périphériques, à faible densité de population, insulaires et montagneuses.
- Souhaitent insister sur le fait que les régions à faible densité de population, périphériques, insulaires et montagneuses sont riches en ressources, externalités positives et excellence territoriale, qui représentent toutes une valeur ajoutée à l'UE.
- Prônent le principe de subsidiarité et un cadre permettant l'utilisation de modèles régionaux pour renforcer le potentiel local des régions en vue de bénéficier des avantages régionaux, nationaux et internationaux.

*La future politique européenne de cohésion*

La Commission de la Mer du Nord (NSC) et la Commission de la Mer Baltique (BSC) de la CRPM soutiennent la cohésion territoriale proposée dans la stratégie de Lisbonne. Ces Commissions sont désireuses de contribuer, conjointement avec l'Union européenne, à réduire les disparités économiques et sociales et à renforcer la cohésion entre les régions et les Etats. Les régions sont au cœur du projet post 2013 pour l'Europe. Cela implique un cadre politique solide et durable en matière de cohésion territoriale, laissant suffisamment de latitude pour développer diverses priorités régionales, en utilisant leurs potentiels actuels et futurs.

*Article 158 : Régions et Cohésion territoriale*

Nous soutenons la prise en compte des régions faisant face à des contraintes de développement résultant de facteurs de handicap géographique dans le nouveau Traité de Lisbonne, qui souligne à l'Article 158 la nécessité d'une action spéciale. Cette base juridique de soutien devrait veiller à ce que les conditions particulières de ces régions soient également prises en compte dans d'autres domaines politiques européens, tels que la politique régionale, la politique de concurrence, la politique d'aides publiques, la politique environnementale, la politique de transports, et la politique de la pêche, entre autres. La nouvelle approche de la politique régionale pour l'Europe est soulignée par la dimension territoriale ajoutée, en complément de la cohésion économique et sociale. Nous nous félicitons de ce processus en raison de la nouvelle orientation sur les spécificités géographiques, qui renforce le rôle des régions périphériques.

Un exemple de zone géographique où les contraintes géographiques peuvent être transformées en atouts est la Calotte nordique. Cette zone, sensible aux changements climatiques, détient d'imposantes ressources naturelles, c'est-à-dire le bien-être de l'Europe, et possède une faible densité de population, semblable à d'autres zones faiblement peuplées en Europe. Les régions périphériques, comme les régions septentrionales, les îles, les zones de montagne, etc. sont riches en ressources et excellence territoriale, **représentant toutes une valeur ajoutée à l'UE** si on leur permet de se développer et de croître. Sans un bon cadre de développement pour les personnes vivant dans ces régions, il sera encore plus difficile de profiter de ces ressources dont dépend aussi l'Europe à plus grande échelle. Il est essentiel d'entretenir un bon dialogue entre les régions périphériques, leurs gouvernements et l'UE pour mettre en évidence les potentiels.

### ***Les régions rurales périphériques - une valeur ajoutée***

La vie dans les zones périphériques est source de défis mais aussi de possibilités supplémentaires pour les habitants, les entreprises, les autorités et l'environnement. Les défis sont souvent partagés avec les régions insulaires et montagneuses en Europe. Du fait que l'Union européenne travaille actuellement à l'élaboration d'une politique de cohésion territoriale post 2013, les Commissions de la Mer du Nord et de la Mer Baltique tiennent à souligner qu'il est maintenant temps d'identifier et de communiquer les défis et les possibilités auxquels les régions périphériques sont confrontées.

Traditionnellement, les régions périphériques contribuent fortement à l'économie nationale. Les ressources naturelles des secteurs de l'énergie, la sylviculture, l'exploitation minière, la pêche et l'agriculture, en plus des aspects culturels renforçant le potentiel touristique et l'identité locale, régionale et nationale, sont extraites localement pour un bénéfice commun de plus grande envergure. Toutefois, une conséquence indirecte d'être situé en périphérie fait que des besoins particuliers viennent souvent en deuxième position derrière les besoins de zones plus centrales et plus fortement peuplées, en raison de « l'intérêt public supérieur ». Dans cette perspective, nous devons nous rappeler que les villes ne sont pas des entités isolées, mais qu'elles existent dans les zones rurales où elles sont dépendantes des externalités associées au domaine rural, comme l'air pur et l'eau ; l'espace pour les loisirs et la détente, la culture, le paysage et la biodiversité, d'où la nécessité de créer des partenariats ruraux-urbains.

### ***La perspective territoriale***

L'Europe devenant de plus en plus congestionnée, plus encombrée et plus centralisée autour des zones urbaines, il est essentiel de souligner l'importance des valeurs rurales périphériques et d'assurer un équilibre entre périphérie et centre. Les régions périphériques sont confrontées à des défis tels que des coûts de développement et de vie plus élevés, des infrastructures insuffisantes, des distances longues pour accéder aux marchés, un moindre nombre de personnes qualifiées et ayant suivi des études supérieures, une population âgée grandissante, la disparition des centres sociaux, des offres/services culturels, etc. En conséquence, les dépenses publiques sont élevées, tout comme les coûts pour l'industrie privée.

Il est temps de réorienter les priorités afin d'utiliser les potentiels et d'améliorer l'attractivité. Par conséquent, les Commissions de la Mer du Nord et de la Mer Baltique tiennent à souligner que non seulement le PIB devrait être un indicateur, mais aussi des aspects des ressources naturelles et culturelles, des externalités positives, la diversité et les possibilités offertes par ces régions. La politique d'excellence territoriale proposée par la CRPM, dans le cadre de la future politique de cohésion, serait applicable dans toutes les régions européennes afin d'optimiser le potentiel de chaque région, ce qui ajoute une importante dimension spatiale à la politique de cohésion. L'idée étant que toutes les régions peuvent se développer si ses atouts et niches sont valorisés. Cela renforcerait les connaissances, l'innovation et la compétitivité au niveau régional, et rendrait les régions plus attrayantes pour y vivre et y travailler. L'UE déclare que les gens ne devraient pas être défavorisés en fonction de l'endroit où ils vivent. En effet, cela devrait constituer la base de la nouvelle politique de cohésion territoriale.

### ***Modèles régionaux et le principe de subsidiarité***

L'approche holistique doit couvrir tous les domaines politiques lorsqu'elle aborde le développement régional, la politique de cohésion et la cohésion territoriale ; il s'avère en outre indispensable de convenir de définitions claires des termes. Employer le principe de subsidiarité et utiliser les outils des politiques régionales pour permettre à chaque région de renforcer l'excellence territoriale dans les zones périphériques et rurales sera le meilleur moyen d'assurer la stabilité et la prospérité des communautés périphériques et la cohésion territoriale. L'utilisation de modèles régionaux appropriés et adaptés spécifiquement pour chaque région unique apporte la valeur ajoutée mentionnée précédemment à l'Europe à plus grande échelle, rendant son économie encore plus forte.

**Approuvée à l'unanimité**

---

*(N.B. - L'expression « externalités positives » est utilisée pour décrire les attributs et les ressources fournis par des régions périphériques rurales, à faible densité de population, montagneuses ou insulaires vers les zones urbaines, souvent gratuitement. Parmi les exemples couramment cités : la qualité de l'air et de l'eau, l'espace pour les loisirs, la solitude, la nature, les paysages culturels, les attributs environnementaux tels que le paysage.*

---

## L'ÉNERGIE COMME PRIORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS DURABLES EUROPÉENS

Résolution présentée par les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord

---

### SYNTHÈSE

Compte tenu de l'importance et de l'urgence d'assurer notre approvisionnement en énergie en Europe tout en garantissant l'efficacité énergétique et de faibles émissions de carbone, il est recommandé que la Commission mette l'accent sur le lien entre ces différents éléments et donne la priorité à l'énergie dans les marchés publics durables.

La Commission devrait veiller à ce que nous alignions toutes les politiques et Directives pertinentes pour contraindre les gouvernements nationaux et locaux à « écologiser » leurs marchés publics avec une référence particulière à l'efficacité énergétique, la production et l'approvisionnement en énergies vertes et renouvelables.

### CONTEXTE

Les marchés publics s'élèvent à 16% du PIB de l'UE.

#### Marchés publics durables

Les marchés publics durables sont l'application des principes de développement durable aux marchés publics et constituent une activité clé pour aider à assurer que le monde demeure habitable et que les gens aient une qualité de vie décente. Il existe un large éventail de modalités en matière de marchés publics durables, qui peuvent être appliquées à toutes les étapes du processus de passation des marchés.

C'est pourquoi toute organisation déterminée à réduire son impact sur l'environnement doit accorder une grande attention à la quantité de combustibles fossiles qu'elle utilise pour le chauffage, l'énergie et les transports liés à ses activités. Elle doit accorder la même attention aux émissions de gaz à effet de serre de ses fournisseurs. Étant donné le pouvoir d'achat des autorités locales, les politiques de marchés publics et d'énergie durables auront un impact majeur sur les chaînes d'approvisionnement au fil du temps.

#### L'énergie et le Plan d'Action de Bali

L'Union européenne a salué l'accord établi à l'occasion de la conférence de l'ONU sur les changements climatiques qui s'est déroulée à Bali, en Indonésie, qui vise à lancer des négociations formelles sur un régime climatique mondial pour l'après 2012, et la Feuille de Route de Bali qui met en place un programme pour ces négociations. Le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a déclaré : « Nous avons travaillé d'arrache-pied pour parvenir à ce résultat. Cela représente une avancée très importante. L'Europe est déterminée à faire tout son possible pour aller de l'avant, également dans l'avenir. Je lance un appel à tous nos partenaires pour les inviter à prendre ces engagements au sérieux et agir rapidement. Nous n'avons effectivement qu'une planète. Ensemble, les pays développés et en développement peuvent atteindre leur but. »

#### Plan d'Action de Bali de l'ONU (Décembre 2007)

*(Ci-après figurent des extraits pertinents du plan d'action qui ont un lien avec les actions en faveur des changements climatiques menées par les autorités locales et qui concerneront les marchés publics durables)*

##### La Conférence des Parties a convenu des points suivants :

(b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques, y compris, notamment, en envisageant : ...

(vii) Les moyens de renforcer le rôle de catalyseur de la Convention pour encourager les organismes multilatéraux, les secteurs public et privé et la société civile, en tirant parti des synergies entre les activités et processus, de façon à appuyer les efforts d'atténuation de manière cohérente et intégrée;

(e) une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique, y compris, notamment, en envisageant : ...

(v) La mobilisation de financements et d'investissements des secteurs public et privé, y compris des moyens de faciliter le choix d'investissements favorisant une faible empreinte carbone ;

## L'EUROPE ET LES MARCHÉS PUBLICS DURABLES

La plus grande source d'information au niveau européen sur les marchés publics durables est la suivante :

Direction générale de l'Environnement de la Commission européenne - **en particulier la section concernant les marchés publics écologiques**. La DG Environnement a publié une étude sur les coûts/avantages des marchés publics écologiques en Europe (réalisée par L'Institut Öko et l'ICLEI pour la CE), en Juillet 2007. Sa conclusion est que les produits écologiques ne sont ni plus chers ni moins chers que leurs équivalents non-écologiques. [http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/eu\\_recommandations.pdf](http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/eu_recommandations.pdf)

L'une de ses principales recommandations est que l'engagement politique (à tous les niveaux de gouvernement) est considéré comme essentiel pour accroître l'écologisation des marchés publics. Elle a spécifiquement mentionné que le rapport devrait être diffusé par le biais de la CRPM compte tenu de sa grande crédibilité pour les décideurs.

**L'ICLEI, Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable** est une association internationale regroupant des autorités locales et des organisations gouvernementales locales aux niveaux régional et national qui se sont engagées dans la voie du développement durable. L'association dispose d'une équipe chargée des marchés publics durables et propose des bulletins d'information, des événements spéciaux et des publications spécifiques.

**En règle générale**, d'excellents projets, outils et conseils sont à la disposition des autorités locales (de l'ONU aux sources régionales) afin de promouvoir les marchés publics durables, y compris en matière d'énergie, concernant les bâtiments, les transports et l'approvisionnement en énergie à proprement parler. Nous n'allons pas répéter ici ces informations, vous trouverez à la fin de ce document des liens vers quelques uns sites Internet les plus utiles en la matière.

**L'objectif de ce document** est d'examiner les possibilités dont disposent la Commission de la Mer du Nord et la CRPM pour faire pression sur l'UE concernant certaines priorités à accorder à l'énergie dans les marchés publics durables et concernant les législations et programmes à venir, et également pour renforcer le « **PORSGRUNN CHALLENGE** » de la Commission de la Mer du Nord.

### La politique européenne à venir

La Commission européenne travaille actuellement sur une série d'initiatives visant à rendre les marchés des organismes publics, y compris les autorités locales, plus écologiques. Il est également important que la Commission stipule clairement dans la directive qui peut prétendre au statut de marché public écologique.

Les trois initiatives clés à l'heure actuelle sont les suivantes :

- a) Plans d'action nationaux sur les marchés publics écologiques
  - b) Une nouvelle Communication de la Commission
  - c) Une proposition connexe sur les marchés publics relatifs aux véhicules « verts ».
- (Source : Office Européen de la Convention des Autorités Locales Écossaises - COSLA)

a) La Communication de l'UE de 2003 sur la Politique intégrée des produits stipulait que des Plans d'action nationaux devraient être élaborés par les États membres d'ici la fin 2006. Dans la pratique, seuls 12 États membres l'ont fait. Le lien suivant fournit une mise à jour sur les plans d'action nationaux actuels.

[http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/national\\_gpp\\_strategies\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/national_gpp_strategies_en.pdf)

En mars, la Commission fera le point sur ce sujet en vue de proposer un objectif à l'échelle européenne sur les marchés publics écologiques.

b) Il est entendu que la Commission est sur le point de finaliser une Communication (un document d'orientation), qui sera publiée en 2008. C'est une étape importante qui va préparer le terrain politique pour un projet de **Directive sur les marchés publics écologiques, qui sera présenté en septembre 2008**.

- **Objectifs volontaires** : Le principal aspect de cette proposition est un ensemble **d'objectifs volontaires spécifiant que 20% des marchés publics locaux seront écologiques d'ici 2010 et 50% d'ici 2020** (les chiffres du gouvernement central sont de 30% en 2010 et 50% en 2020). Le niveau moyen de marchés publics écologiques (MPE) d'ici là devrait être celui qu'ont obtenu les trois États les plus performants en 2006.
- **Boîte à outils** : la Commission fournit des lignes directrices dans 11 catégories de produits et 4 critères d'attribution pour chacune d'elles : *papier, produits de nettoyage, machines de bureau, transport,*

*meubler, électricité, textiles, appareils médicaux, etc.* 12 catégories de produits supplémentaires seront proposées ultérieurement l'année prochaine.

c) La Commission prépare actuellement une nouvelle proposition visant à encourager les autorités locales à consacrer une partie de leurs marchés publics annuels aux véhicules écologiques. Cela fait suite à l'échec de l'année dernière au Parlement européen d'une proposition antérieure qui exprimait des objectifs explicites à respecter pour les autorités locales. Par conséquent, l'approche de la Commission est désormais plus prudente et elle se contentera de proposer un ensemble de normes minimales sur les critères d'attribution que les autorités locales pourront alors utiliser pour évaluer les normes écologiques de leurs futures flottes.

### **L'ÉNERGIE COMME PRIORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS DURABLES EUROPÉENS**

Les recherches menées, dans le cadre de ce document, démontrent qu'il n'existe aucune politique spécifique pour promouvoir l'énergie comme priorité des marchés publics durables. Il est généralement admis que les questions énergétiques relèvent des bonnes pratiques liées à l'ensemble des processus de passation de marchés publics durables. Compte tenu des priorités internationales et européennes visant à réduire les émissions responsables du changement climatique et des engagements de Bali (cf. ci-dessus), il est proposé que les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord ainsi que la CRPM se mobilisent auprès de l'Union européenne pour que l'énergie soit considérée comme une priorité au sein des programmes de marchés publics écologiques/durables ainsi que dans les futures législations.

Les secteurs clés considérés prioritaires dans les futures politiques communautaires devraient faire l'objet de recherches approfondies. Néanmoins, les domaines suivants pourraient déjà faire l'objet de réflexion dans un premier temps :

1. Achat d'énergie fournie par le réseau pour les sources d'énergies renouvelables ou vertes ;
2. Production énergétique autonome ou décentralisée au niveau local ou régional ;
3. Système de planification pour prioriser la production énergétique renouvelable et décentralisée ;
4. Obligation de fixer des objectifs d'émissions à faible teneur en CO<sub>2</sub> dans le cahier des charges des appels d'offres des collectivités relatif aux nouvelles constructions, rénovations, transports, équipements, sources d'énergies alternatives... Préciser également dans les appels d'offres les conditions de faible kilométrage, d'émissions carbone réduites lors du cycle de vie, afin d'assurer une basse consommation énergétique ;
5. Opportunités de marchés conjoints avec des collectivités voisines afin de maximiser la capacité d'achat des énergies vertes/renouvelables à des prix plus abordables ;
6. Adaptation des Règlements européens sur les marchés publics visant à rendre réalisables les objectifs en matière de marchés publics écologiques.

### **CONCLUSION**

Les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord ainsi que la CRPM ont un rôle à jouer pour convaincre la Commission européenne de donner une priorité à l'énergie dans le cadre des marchés publics durables. La sécurité énergétique de l'Europe et la réalisation de ses objectifs en matière de changement climatique en sont la justification.

#### **Liens utiles :**

[http://ec.europa.eu/environment/gpp/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/gpp/index_en.htm)

<http://www.iclei.org/index.php?id=796>

<http://www.iclei-europe.org/?spupdate>

<http://www.iclei-europe.org/index.php?id=1820>

<http://www.iclei-europe.org/index.php?id=sustainableprocurem>

<http://www.iclei-europe.org/index.php?procuraplus>

<http://www.cannybuyer.com/guidebook/>

**Approuvée à l'unanimité**

---

## REJETS EN MER : UNE PRATIQUE INCOMPATIBLE AVEC UNE PÊCHE DURABLE

Résolution présentée par les Commissions de la Mer Baltique et de la Mer du Nord

---

### Contexte

Les rejets constituent la portion d'une capture de poisson qui n'est pas conservée à bord lors d'opérations de pêche commerciale et qui est rejetée à la mer alors que les poissons sont souvent morts ou mourants. La pratique des rejets est déterminée par des facteurs économiques et politiques ; les poissons qui sont rejetés sont souvent des espèces que les pêcheurs ne sont pas autorisés à débarquer, par exemple en raison de restrictions de quotas, ou parce qu'il s'agit d'espèces invendables, par exemple des poissons dont la taille est inférieure aux tailles minimales de débarquement. Les rejets font partie des prises accessoires d'une opération de pêche, bien que les prises accessoires comprennent des poissons commercialisables capturés de façon non intentionnelle.

Selon une étude récente, près d'un million de tonnes en poids et la valeur de plusieurs millions d'euros de poissons (parmi lesquels de l'églefin, du cabillaud, du merlan et des poissons plats comme le carrelet, la sole et la limande) sont rejetés chaque année dans la mer du Nord après avoir été pris dans les filets des chalutiers, et sont généralement morts au moment où ils sont remis à l'eau<sup>1</sup>. Cette quantité équivaut à près d'un tiers du poids total de poissons débarqué, et à un dixième du montant total estimé de la biomasse de poissons dans la Mer du Nord.

Le problème diverge grandement selon les zones maritimes, en raison de pratiques de pêche différentes, mais aussi d'une composition différente des espèces présentes. En général, le problème de rejet est plus important dans ce que l'on appelle les pêches mixtes, par exemple la pêche au chalut démersal pratiquée en Mer du Nord.

### Politiques en matière de rejets en mer

La pratique des rejets en mer est un phénomène bien connu et un inconvénient dans la plupart des formes de gestion de la pêche. La critique de ces rejets est très répandue, au sein du secteur de la pêche comme à l'extérieur de celui-ci, parmi les consommateurs, les groupes de citoyens et les instances politiques. La question des rejets a été abordée par Le Conseil Consultatif Régional de la Mer du Nord (NSRAC) qui a proposé la mise en place d'un système de gestion de l'effort dans le Kattegat, afin de réduire sensiblement les rejets.

En Europe, la Norvège et l'Islande ont d'ores et déjà appliqué une interdiction des rejets. Récemment, la Commission européenne a proposé la mise en place progressive d'une interdiction des rejets dans l'Union européenne. La Commission européenne doit émettre une proposition en 2008.

### Déclaration de la Commission de la Mer du Nord

Les Régions membres de la Commission de la Mer du Nord soutiennent les mesures visant à l'élimination progressive des rejets en Europe. Les rejets représentent une mauvaise gestion des ressources marines lourde de conséquences. La Commission de la Mer du Nord est également d'avis que les rejets discréditent l'ensemble des pêcheries et sapent la réputation de l'industrie auprès des consommateurs.

Par conséquent, des mesures prioritaires et des réformes de gestion deviennent urgentes. Celles-ci devraient introduire des mesures techniques et de gestion permettant l'élimination des rejets, tout en permettant à l'industrie de s'adapter à un régime plus durable. La Commission de la Mer du Nord souligne la nécessité de s'inspirer des expériences menées en Islande et en Norvège, et aussi d'utiliser les connaissances des expertises scientifiques et techniques pertinentes. L'importance du problème des rejets doit se traduire par la diligence dont l'UE doit faire preuve pour faire face à la situation.

### Proposition

Le Groupe de la Commission de la Mer du Nord en charge des Ressources Marines propose que la Commission de la Mer du Nord adopte cette déclaration afin de témoigner de l'intérêt qu'elle porte à œuvrer pour une pêche durable et un environnement marin sain. La Commission de la Mer du Nord enjoint l'Union européenne à faire avancer les choses vers un système de gestion de la pêche où les rejets sont réduits à un minimum. Nous pensons qu'il est indispensable de planifier des mesures et de les mettre en œuvre en coopération avec l'industrie de la pêche et les scientifiques spécialistes des pêcheries, en intégrant le travail des deux communautés à cet effort crucial.

**Approuvée à l'unanimité**

---

<sup>1</sup> Université de Newcastle Upon Tyne (3 novembre 2004). Call To End Fishing 'Discards' (Appel pour mettre fin aux rejets de la pêche). *ScienceDaily*. Extrait le 13 mars 2008 du site <http://www.sciencedaily.com/releases/2004/10/041030144323.htm>

---

**LETTRE DE SOUTIEN DES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL TN-RIS**

Résolution présentée par la Commission de la Mer Baltique

---

La réalisation des stratégies de Lisbonne et de Göteborg est d'une importance cruciale pour l'Europe et il est impératif que tous les acteurs politiques coopèrent pour atteindre les objectifs politiques qui ont été définis.

Il est nécessaire de trouver plus d'idées et de meilleures manières de promouvoir l'Europe dans le cadre du défi international pour la croissance économique et sociale et la participation régionale constitue une clef de voûte quant à son possible succès.

Les Régions jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de prendre des dispositions en faveur de la recherche et de l'innovation, par exemple par le biais de leurs compétences en matière de scolarisation et d'encouragement pour l'enseignement supérieur.

Inciter les jeunes à tirer parti de leurs idées et les aider à les concrétiser dans le monde des affaires est capital, et cette mission relève dans une large mesure des niveaux local et régional.

Encourager les femmes à développer leurs idées et à créer des entreprises s'avère particulièrement important pour les Régions. La promotion de l'entrepreneuriat féminin est un élément essentiel pour mener à bien la stratégie de Lisbonne.

Les Régions sont également le principal acteur en matière d'infrastructure, qui est d'une grande importance pour le monde des entreprises lorsqu'il s'agit d'implantation et de recrutement de personnel.

Dans la lutte pour une Europe plus forte et plus innovante, il est essentiel que toutes les Régions aient la possibilité de participer et il est donc nécessaire que le soutien de l'UE permette aux Régions, même celles à la périphérie de l'Europe, de s'investir activement.

La CRPM soutient par conséquent fortement le travail réalisé dans le cadre du groupe TN-RIS.

**Approuvée à l'unanimité**

---

**SOUTIEN AU FRET MARITIME**

Résolution présentée par Fife Council

---

A travers l'Europe comme à travers le reste du monde, le niveau relatif d'émission de carbone provenant des différents modes de transport de marchandises est une source d'inquiétude croissante.

Selon certaines études, et en tenant compte des mesures de sauvegarde environnementale nécessaires, le transport maritime a été considéré comme un moyen particulièrement soutenable pour acheminer les véhicules comme les marchandises. Toutefois, le cadre de la législation communautaire ayant trait aux aides d'Etat ne prends pas nécessairement en compte cette réalité.

1. En conséquence de quoi, il devrait être en principe acceptable que des aides publiques puissent être octroyées à une desserte s'il apparaît que cette dernière est beaucoup plus avantageuse sur le plan environnemental que d'autres formes de transport.

**Approuvée à la majorité  
(6 votes contre - 2 abstentions)**

2. Par ailleurs, la CRPM appelle à ce qu'une recherche détaillée soit entreprise pour déterminer l'impact environnemental relatif des différents modes de transport.

**Approuvée à l'unanimité  
(2 abstentions)**

## LE TOURISME DURABLE

Résolution présentée par le Groupe de Travail Inter commissions « Tourisme » de la CRPM

Considérant la « Déclaration sur le développement du tourisme durable dans les régions maritimes européennes » annexée à la présente Résolution,

L'Assemblée générale de la CRPM :

- Adopte une stratégie et une approche politique sur le développement durable basée sur les principes et les orientations présentés dans l'annexe jointe ; et en particulier l'approche connue sous le nom de « tourisme relationnel intégré » ;
- Mandate les organes politiques et techniques de la CRPM pour promouvoir toutes les initiatives afin que soient formellement acceptées cette stratégie et ces orientations dans les travaux initiés par les institutions communautaires, en particulier par le Parlement européen et la Commission européenne ;
- Demande que soit mis en place et développé une coopération active avec les autres réseaux européens œuvrant dans le domaine du tourisme durable dans le but d'élaborer des propositions et des projets de coopération concrète.
- A cette fin, elle estime essentiel que le groupe de travail « tourisme » poursuive ses travaux en identifiant les activités concrètes et les propositions de coopération selon le modèle présenté dans l'annexe jointe. Pour cela, la CRPM continuera à soutenir la poursuite de cette activité en mettant à disposition les ressources financières nécessaires.

**Approuvée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### - Annexe -

#### DÉCLARATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE DANS LES RÉGIONS MARITIMES EUROPÉENNES

document élaboré par le Groupe « tourisme durable » de la CRPM, août 2008

#### CONTEXTE

- Lors de l'Assemblée Générale de la CRPM qui a eu lieu à Florence en octobre 2007, un Groupe de travail sur le tourisme durable (STWG) a été créé. Le groupe est dirigé par la Région Västra Götaland, en Suède et la région de Sicile, en Italie.
- Le principal objectif des travaux est d'identifier les questions cruciales du développement touristique durable auxquelles sont confrontées les régions membres de la CRPM et de les traduire en initiatives politiques stratégiques et en actions concrètes à différents niveaux à travers l'Europe.
- Le Groupe de travail sur le tourisme durable (STWG) s'est réuni à trois occasions : à Bruxelles à la mi-février et à la fin du mois d'avril, à Göteborg à la fin du mois de juin, et une autre rencontre est prévue début septembre à Palerme, en Sicile.
- Trois documents de travail ont été rédigés et examinés à ce jour dans le but de créer un rapport qualifié et des propositions stratégiques associées qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale de la CRPM qui aura lieu à Bayonne, dans la région Aquitaine, en France, début octobre.
- Cette déclaration reflète la position du Groupe de travail sur le tourisme durable (STWG) de la CRPM basée sur le travail accompli jusqu'à présent, et doit, à ce stade, être considérée comme un travail en cours à proposer à toutes les Commissions géographiques et aux régions membres de la CRPM.

## LE TOURISME EN EUROPE A LA CROISEE DES CHEMINS

*Le Groupe de travail sur le tourisme durable de la CRPM reconnaît que :*

- Le tourisme a longtemps été un acteur économique majeur dans les différents types de régions dans toute l'Union européenne, pas le moins dans les zones rurales, les environnements de montagne, et en particulier dans les zones côtières. Bon nombre de ces zones ont dû faire face à problèmes économiques chroniques, associés à un déclin de leurs activités économiques traditionnelles, à leur isolement relatif, et à leur population restreinte et en diminution. Pour ces régions insulaires, le tourisme est considéré comme l'option la plus réaliste et souvent l'unique option pour encourager la diversification économique et la croissance.
- Le tourisme est sans doute l'un des plus grands secteurs économiques du monde. En 2006, le secteur a généré 10,3% du PIB mondial, fournissant 234 millions d'emplois, soit 8,2 % du total d'emploi mondial, et les recettes du tourisme international ont atteint près de 700 milliards de dollars (estimation du Conseil mondial du tourisme et des voyages).
- Mesuré en termes d'arrivées internationales, le tourisme a connu une énorme croissance depuis le milieu des années 50 pour atteindre 800 millions en 2005, et on estime que ce chiffre sera doublé dans les 15 prochaines années. Alors que l'Europe et les Amériques représentaient 75% des arrivées internationales en 2005, on estime que le reste du monde constituera 75% de l'augmentation prévue pour les 15 prochaines années.
- Alors que les 10 premières destinations en 1950 (toutes situées aux États-Unis et en Europe) représentaient près de 90% du total des arrivées internationales, la part des 10 premières est tombée à 47% en 2005, et trois destinations majeures hors des États-Unis et de l'Europe en font désormais partie. Ce changement vers une structure du marché touristique plus diversifiée est également exprimé dans la catégorie des « Autres destinations », dont la part est passée de 3% en 1950 à 42% en 2005.
- L'Europe détient depuis longtemps le titre de la première destination touristique mondiale, mesurée en termes d'arrivées de visiteurs internationaux. D'ici à 2020 le nombre des arrivées internationales dans la région devrait atteindre 717 millions, ce qui équivaut au total pour le tourisme mondial en 2003. La plupart des arrivées au sein de l'Europe proviennent d'autres pays européens. En fait, 88,2 % des arrivées internationales sont interrégionales.
- Le principal motif de voyages vers des pays d'Europe est encore à ce jour les loisirs et la détente, mais il a considérablement perdu de l'importance depuis le début des années 1990. D'autre part, l'Europe est devenue la première région mondiale en termes de tourisme d'affaires. En outre, l'intérêt croissant pour la culture, le patrimoine et la nature est manifeste, ce qui affecte la manière dont voyagent les touristes, en utilisant l'espace physique différemment du tourisme balnéaire et lié aux destinations ensoleillées.
- La répartition des arrivées de touristes à travers l'Europe est très inégale. Alors que l'Europe méridionale et méditerranéenne représentait en 2006 plus d'un tiers de toutes les arrivées internationales, l'Europe du Nord en a attiré seulement 12%. La plupart des touristes internationaux (55%) dans les pays européens arrivent par transport routier, en raison du taux élevé de voyage interrégional dans cette partie du monde.
- Parallèlement, le transport aérien a également gagné en importance au cours des 2 dernières décennies, dans une large mesure en raison de la déréglementation de l'industrie aérienne et de l'émergence des transporteurs à bas prix (« low cost »). En 2004, 38% des arrivées en Europe se sont faites par transport aérien, contre 32% en 1990.
- À mesure que des destinations et des voyageurs nouveaux et plus diversifiés font leur entrée sur le marché, la concurrence s'intensifie. En conséquence, les paramètres de concurrence se sont accentués, et de nombreuses destinations traditionnelles sont obligées de se réinventer afin de ne pas perdre de parts de marché, passant du marché du tourisme de masse à une orientation de marché beaucoup plus segmentée au niveau de la clientèle.
- En Europe, cette segmentation croissante de la clientèle comprend le nombre de voyageurs du troisième âge en rapide augmentation. Cela signifie que les retraités sont de plus en plus actifs et motivés pour se déplacer davantage durant cette phase de leur vie, mais aussi pour acheter des résidences secondaires ou même s'installer dans des destinations touristiques, comme Majorque.

- En outre, on a constaté un accroissement de la demande pour les nouveaux produits et nouvelles expériences liés à des événements culturels et des reconstitutions historiques. Cela offre de nouvelles possibilités de développement et d'activités en basse saison. Le tourisme des jeunes et des voyageurs indépendants est également devenu un aspect très important du tourisme. Cela comprend des tendances tels que les court séjours, les réservations en ligne, les compagnies « low cost », la recherche d'enrichissement individuel et la recherche de nouvelles cultures et d'habitats naturels.

## FACE A L'IMPACT DU TOURISME

*Le Groupe de travail sur le tourisme durable de la CRPM reconnaît que :*

- Quelle que soit la rapidité ou la lenteur de l'évolution du tourisme dans les zones insulaires d'Europe et, d'ailleurs, quel que soit le type de tourisme ayant évolué, il est évident que le secteur a eu de nombreux impacts, à la fois positifs et négatifs sur ces destinations hôtes et leur capacité à assurer un développement durable.
- En termes de retombées économiques, il est évident que l'une des raisons fondamentales de la promotion du tourisme dans une destination insulaire, est de générer une croissance économique et de l'emploi à même de contribuer à diversifier une base économique étroite. En jetant un simple coup d'œil à un certain nombre de zones côtières et d'îles, il est évident que le tourisme a laissé une empreinte positive sur l'économie. Le niveau de revenus de bon nombre des habitants de ces îles a augmenté et les possibilités d'emploi se sont accrues.
- Pourtant, le tourisme est également associé à de nombreux effets négatifs sur l'économie. Cela est en partie dû au fait que les emplois liés au tourisme ne sont pas très rémunérateurs, qu'ils sont saisonniers et généralement peu qualifiés. Le tourisme est également accusé d'augmenter le coût du foncier, en particulier dans les zones côtières de premier ordre, ce qui signifie qu'il y a énormément de spéculation immobilière et que, souvent, des terres qui peuvent être parfaitement adaptées à la production agricole sont destinées aux promoteurs de complexes touristiques. L'augmentation du coût des terrains n'est qu'une conséquence des pressions inflationnistes que le tourisme peut occasionner à une destination.
- En outre, en raison du développement du tourisme, de nombreuses îles ont assisté à l'accentuation des déséquilibres régionaux puisque ce secteur semble favoriser les zones côtières au détriment des zones à l'intérieur des terres. Bien sûr, on peut aussi faire valoir que sans le tourisme, très peu d'emplois seraient créés. Certains partisans du tourisme estiment que, même si les emplois sont peu qualifiés et faiblement rémunérés, ils contribuent néanmoins à apporter un revenu global plus élevé que les activités traditionnelles comme l'agriculture.
- En termes *d'impacts socio-culturels*, cela peut être illustré par le fait que de nombreux partisans du tourisme affirment souvent que le secteur est bénéfique, car il contribue à faire revivre les coutumes et les traditions dans un endroit spécifique. Les touristes étant désireux de voir quelque chose qui dépeint la culture locale de la destination hôte, encourager la renaissance de formes perdues de la culture (par exemple, la danse et la poterie) s'avère judicieux sur le plan économique. Il est certain que, dans de nombreux cas, il y a eu une renaissance de la culture dans une destination, mais certains pourraient dire qu'elle est motivée par des intérêts commerciaux.
- Pour ce qui est des inconvénients, en revanche, le tourisme est souvent accusé d'engendrer des impacts sociaux négatifs sur les destinations hôtes, et certains font valoir que les normes traditionnelles associées à un mode de vie agricole ont pratiquement disparu dans de nombreux villages du fait que les jeunes au sein de ces territoires trouvent un emploi dans l'économie touristique. Le tourisme peut aussi être critiqué pour avoir provoqué un choc des cultures, surtout dans les sociétés très traditionnelles où la population peut être insultée par la façon dont les visiteurs étrangers s'habillent et agissent.
- Non des moindres, les impacts environnementaux du tourisme ont reçu une attention considérable. Alors que du point de vue positif, on a reconnu au secteur le mérite d'encourager la préservation historique d'un village traditionnel ou d'avoir participé à la préservation d'une ressource naturelle sous la forme d'un parc national ou régional, la plupart des analystes estiment que le tourisme provoque de nombreux effets négatifs dans les sociétés hôtes. Le tourisme insulaire et côtier en Europe regorge d'exemples de la manière dont le développement du tourisme mal maîtrisé a donné lieu à de graves problèmes qui, dans de nombreux cas, ont menacé la survie même de ces lieux en tant que destinations touristiques.

- Le littoral et les îles de la Méditerranée sont particulièrement vulnérables par rapport au tourisme lorsque celui-ci a été autorisé à croître d'une manière imprévue. Par exemple, dans de nombreux endroits, le tourisme a contribué à une pénurie d'eau excessive, alors que les problèmes ont été régulièrement associés à l'incapacité à traiter efficacement l'excès d'eaux usées et de déchets solides qui accompagne le développement rapide du tourisme. En outre, dans de nombreuses destinations, le tourisme s'intensifie de façon linéaire le long d'une étroite bande côtière du fait que chaque promoteur cherche à tirer parti des biens construits sur la côte. Cela signifie que le développement est rarement maîtrisé – en fait une implantation envahit régulièrement la suivante.
- Toutefois, toutes ces destinations n'ont certainement pas connu les mêmes effets et il existe des destinations, telles que les îles de la Mer Baltique et de la Mer du Nord, où la qualité du développement du tourisme du point de vue de l'environnement est, en effet, très élevée. Sur l'île de Bornholm, le système danois bien établi de planification de l'aménagement du territoire, qui vise entre autres à protéger les grandes étendues de terres côtières ainsi que les anciennes zones urbaines, a fait que le niveau de développement des services liés au tourisme a été sérieusement restreint.
- Mais alors que l'on pourrait tout à fait faire valoir que la qualité de l'environnement naturel pour cette destination est extrêmement élevée par rapport à celle de nombreuses destinations méditerranéennes, on pourrait aussi prétendre que les restrictions d'utilisation austères des terres ont limité la capacité du secteur touristique à s'élargir et se diversifier. Dans ce cas, le système de planification limite en réalité la compétitivité de la destination de cette île, qui souffre déjà de nombreux handicaps, notamment l'extrême saisonnalité associée à son produit touristique.
- En Méditerranée, des îles comme Majorque ou la Crète, par exemple, fournissent l'exemple le plus frappant de la façon dont le tourisme peut menacer de dévaster un environnement hôte. Il y a vingt ans, Majorque était l'incarnation du développement chaotique du tourisme de masse. Aujourd'hui, suite à la mise en œuvre d'une série de politiques introduites au cours des années 1990 visant à rajeunir l'île, plus une tentative sincère pour diversifier considérablement le produit touristique et le débarrasser de son image restreinte de destination mer et soleil, Majorque connaît un nouveau souffle en tant que destination touristique, où l'accent a été mis sur un tourisme de qualité plutôt que de quantité.

## LES POLITIQUES DU TOURISME EN COURS D'ÉLABORATION

*Le Groupe de travail sur le tourisme durable de la CRPM reconnaît que :*

- Il y a une prise de conscience croissante du fait qu'il est essentiel d'entretenir le développement du tourisme aux niveaux régional, national et supra-national dans un contexte général de développement durable. En 2006, la Commission européenne a déclaré : « Le développement durable est au cœur de l'agenda européen. Son défi est d'assurer un renforcement mutuel de la croissance économique, la protection sociale et la protection de l'environnement ».
- Jusqu'à récemment, la plupart des politiques (sinon toutes) qui ciblent des régions spécifiques, y compris les zones maritimes, ont été orientées vers des secteurs spécifiques (par exemple, l'industrie manufacturière, la pêche, la production d'énergie en mer, l'environnement et les transports) et, en conséquence, il est possible que les stratégies divergentes reflétées dans ces politiques puissent entraver l'objectif primordial du développement durable. La fragmentation des politiques est particulièrement problématique du point de vue du tourisme du fait qu'elle est affectée par tant d'arènes politiques différentes et que, jusqu'à récemment, il n'a eu aucune politique paneuropéenne du tourisme précise.
- Toutefois, l'**Article 176B du traité de Lisbonne** (modifiant le Traité de l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, Conférence des représentants des gouvernements des États membres, en 2007) a déclaré que :
  1. *« L'Union complète l'action des États membres dans le secteur du tourisme, notamment en promouvant la compétitivité des entreprises de ce secteur. À cette fin, l'action de l'Union vise :*
    - a. *à encourager la création d'un environnement favorable au développement des entreprises dans ce secteur ;*
    - b. *à favoriser la coopération entre États membres, notamment par l'échange des bonnes pratiques.*
  2. *Le Parlement européen et le Conseil, statuant conformément à la procédure législative ordinaire, établissent les mesures particulières destinées à compléter les actions menées dans les États*

*membres afin de réaliser les objectifs visés au présent article, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres.*

- En raison de la contribution majeure du tourisme à la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie des résidents et des visiteurs, il est impératif que toutes les mesures relatives au tourisme soient bien coordonnées avec la variété des politiques affectant de nombreux secteurs dont le transport, l'environnement, les affaires régionales et sociales, l'emploi et la formation. Tous ces domaines de la politique ont, directement ou indirectement, une incidence sur le tourisme au sein de l'UE. En outre, parce que le tourisme est une force économique majeure pour autant de localités (des régions aux communautés), l'UE s'efforce de faire en sorte que les politiques visant ces secteurs ne soient pas contraires à l'objectif de maintenir et de renforcer la compétitivité du tourisme.
- Ces dernières années, cette inter-relation entre le secteur du tourisme et plusieurs domaines de la politique au sein de l'UE a été très évidente et continue d'être manifeste. Par exemple, l'introduction de l'euro a contribué à éliminer les inconvénients liés au fait de manipuler plusieurs monnaies lors des voyages. Peut-être plus important encore, la politique environnementale européenne, qui s'est fortement concentrée sur le paradigme de durabilité, s'est révélée une occasion d'établir des stratégies pour la préservation historique et culturelle de bâtiments et de monuments, ainsi que de zones naturelles. En fait, en raison de la politique environnementale européenne, la qualité de plusieurs zones (y compris des plages) s'est améliorée de façon spectaculaire au cours des dernières années.
- L'une des relations les plus manifestes entre plusieurs domaines de la politique existe entre le transport et le tourisme. Les investissements dans de nouvelles infrastructures (routes, ponts, aéroports) peuvent conduire à une accessibilité accrue entre plusieurs points, permettant ainsi d'accroître les flux touristiques. La déréglementation du transport aérien s'est traduite par une recrudescence de la concurrence entre les transporteurs et le coût du voyage entre certaines villes a été considérablement réduit. En revanche, des propositions visant à introduire des taxes environnementales ajoutées sur le transport aérien pourraient nuire à certaines destinations, en particulier celles qui souffrent déjà peut-être de services insuffisants ; de nombreuses îles sont incluses dans cette catégorie de destinations.
- En raison des différents défis que le tourisme européen doit affronter (y compris le vieillissement de la population et ses conséquences, le taux de croissance réduit de l'Europe comme destination mondiale, les répercussions environnementales et socio-culturelles négatives du secteur), la **Commission européenne** a reconnu la nécessité d'une politique cohérente pour le tourisme au niveau paneuropéen
  - « Cette politique doit être axée sur des objectifs clairs et réalistes, communément partagée par les décideurs, les employeurs et les employés, ainsi que par les populations locales. Elle devrait faire le meilleur usage des ressources disponibles et tirer parti de toutes les synergies possibles. . . Toute politique européenne du tourisme devrait être complémentaire des politiques menées dans les États membres » (Commission européenne 2006).
- L'objectif primordial d'une politique du tourisme à l'échelle européenne est d'améliorer la compétitivité de l'industrie tout en créant davantage d'emplois stables avec de meilleures compétences et des salaires plus élevés. Pour ce faire, il est largement reconnu qu'il est impératif d'encourager un programme de croissance durable dans le secteur du tourisme. Parmi les mesures sur lesquelles cette initiative politique doit se concentrer figure la nécessité de coordonner toutes les mesures qui ont, directement ou indirectement, une incidence sur le développement du tourisme au sein de l'UE.
- À leur tour, ces domaines devront être abordés. La première nécessité consiste à améliorer le contexte réglementaire à tous les niveaux de gouvernance. L'UE a déjà fait des progrès dans ce domaine en réalisant une communication intitulée « Améliorer la réglementation pour la croissance et l'emploi », une approche qui nous l'espérons, conduira à l'amélioration de la compétitivité. Ce texte propose par exemple que toutes les nouvelles propositions, y compris celles qui se rapportent au tourisme, fassent l'objet d'une évaluation d'impact. De même, la CE recommande d'assouplir la législation actuelle, notamment la Directive sur les voyages à forfait et la Directive sur la multipropriété.
- Dans un autre effort ciblé, la Commission européenne a créé en 2004 le **Groupe Durabilité du tourisme** (GDT), visant à renforcer la durabilité du tourisme au sein de l'Union et à créer diverses

initiatives au niveau de l'UE, ce qui conduira à un développement durable du tourisme. Le GDT reconnaît qu'en vue d'évoluer vers un développement durable, il est impératif d'adopter une « approche holistique et intégrée ». Il préconise une approche qui réponde aux principes de gestion de la croissance, à savoir de faire en sorte que la quantité, la qualité et l'emplacement du développement de chaque destination prenne en compte les facteurs contingents.

- Parmi d'autres priorités que le GDT défend figure la nécessité de veiller à ce que les promoteurs soient responsables des externalités qu'ils imposent aux sociétés hôtes (principe du pollueur-payeur) et la nécessité de reconnaître les seuils de capacité de développement. Le GDT reconnaît que beaucoup d'efforts ont été mis en œuvre à divers niveaux pour promouvoir le développement du tourisme, mais il préconise une volonté concertée de toutes les parties prenantes (représentant le secteur privé et le secteur public) afin d'accroître les possibilités de contribution du tourisme au développement durable. Par exemple, en reconnaissant le défi que représente le changement climatique planétaire, des appels sont lancés pour s'assurer que la contribution du tourisme aux émissions de gaz à effet de serre soit réduite.
- Parmi les défis que le GDT considère comme les plus importants, figure la nécessité de surmonter la saisonnalité dont souffre le tourisme dans de nombreuses destinations. Le GDT voit également la nécessité de s'attaquer aux effets que le transport lié au tourisme engendre sur l'environnement. Après tout, le « transport lié au tourisme (récepteur et émetteur) représente actuellement 8% des émissions exprimées en équivalent CO<sub>2</sub> dans l'UE ». Le transport aérien est responsable de 50% des émissions de CO<sub>2</sub> liées au tourisme récepteur et émetteur pour l'Europe dans son ensemble.
- À ce titre, le rapport du GDT souligne combien il est important de coordonner le Livre blanc de la CE sur la politique européenne des transports avec les besoins du tourisme comme secteur économique important. En d'autres termes, le GDT reflète la double préoccupation que les efforts visant à protéger l'environnement en réduisant les émissions liées au transport ne devraient pas avoir d'incidence sur le tourisme, alors que, dans le même temps il encourage les modes de tourisme qui sont beaucoup plus respectueux de l'environnement du point de vue du transport.
- Bien que le rapport du GDT soit un document important pour la promotion et le développement d'un tourisme durable au sein de l'Union européenne, il ne mentionne pas spécifiquement les régions maritimes ou périphériques. En d'autres termes, le rapport est maintenu à un niveau général et n'est pas spécifique à certains lieux, il ne se rapporte pas à un type particulier de destination, mais vise uniquement à promouvoir un développement équilibré à travers l'UE. Néanmoins, une grande partie de ce qui est évoqué dans ce rapport est directement lié aux régions côtières et insulaires et devrait être pris en compte lorsqu'on cherche à identifier des initiatives ciblées pour le développement du tourisme durable dans ces zones.
- En fin d'année 2007, le **Parlement européen** a adopté sa résolution en ce qui concerne la proposition de politique de l'UE, le commentaire du Groupe Durabilité du tourisme et divers autres documents (y compris un rapport sur les transports et le tourisme). Le Parlement européen reconnaît entre autres l'importance que revêt le tourisme pour l'Europe (y compris les touristes en provenance des pays tiers) et recommande la nécessité de simplifier et de coordonner la réglementation des visas afin d'assurer que les voyages à destination et en provenance de l'Europe et au sein de l'Europe soient aussi aisés et simples que possible.
- Un deuxième point est qu'il est impératif d'améliorer la collecte de données en ce qui concerne les indicateurs se rapportant au tourisme. Le Parlement européen demande entre autres à tous les États membres d'adopter les Comptes satellites du tourisme (CST) puisque cette approche permet au tourisme – en tant qu'activité économique – d'être comparé à d'autres secteurs économiques. L'harmonisation des systèmes de classification en ce qui concerne les installations touristiques est également considérée comme essentielle par le Parlement européen. Actuellement, par exemple, les différents États membres ne reflètent aucun niveau de cohérence dans la manière dont les hôtels sont évalués.
- Parmi les autres domaines où le Parlement européen voit la nécessité d'une plus grande harmonisation figurent les systèmes de gestion de la qualité et la protection des consommateurs (par exemple à une époque où les ventes par le biais d'Internet sont en augmentation, le Parlement européen estime que les consommateurs doivent disposer d'une panoplie de mesures de protection). D'autres recommandations comprennent l'importance de promouvoir le tourisme de santé, en rendant toutes les installations liées au tourisme accessibles à tous et en favorisant le tourisme durable, en particulier dans les régions économiquement défavorisées.

- Une autre initiative importante abordant la question du développement du tourisme durable est le **Livre bleu sur la politique maritime européenne**, qui a été approuvé par la **Commission européenne** en 2007. La politique maritime suscite une discussion concernant la création d'une politique maritime pour l'ensemble de l'UE qui « traite les océans et les mers par une approche holistique » (5), qui vise à capitaliser sur des politiques qui sont déjà en place et qui est également destinée à fonctionner de paire avec la stratégie de Lisbonne.
- Le principal thème abordé dans le Livre bleu est le développement des régions maritimes et sa relation avec divers secteurs, y compris l'industrie du transport maritime, le secteur de l'énergie (y compris les sources d'énergie en mer), et la technologie. Une grande partie du débat a trait à la préservation de l'environnement des ressources maritimes, mais aussi à la nécessité d'accroître la compétitivité de la main-d'œuvre. En outre, ce document vise à souligner l'importance d'améliorer la qualité de vie dans les régions maritimes afin de les rendre attrayantes comme lieu de vie, de travail, mais aussi de « loisir ». En raison de la récente attraction qu'exprime un nombre croissant de citoyens pour les zones côtières, il demande que des mesures soient prises pour réduire ou éliminer les menaces pesant sur les ressources marines, dont bon nombre proviennent d'une activité de développement amplifiée.
- Le Livre Bleu comprend une section qui cible spécifiquement le tourisme. Reconnaisant que les régions côtières ainsi que les îles constituent des attractions extrêmement populaires à travers l'Europe, le document alerte que pour que l'Europe maintienne sa position de première destination mondiale, des mesures doivent être prises pour protéger précisément les atouts qui attirent les visiteurs en premier lieu. Le tourisme durable peut contribuer au développement des zones côtières et des îles en faisant progresser la compétitivité des entreprises, en répondant aux besoins sociaux et en améliorant le patrimoine naturel et culturel et les écosystèmes locaux. La nécessité d'améliorer ou de maintenir leur attractivité incite un nombre croissant de destinations à se tourner vers des pratiques et politiques plus durables et plus respectueuses de l'environnement.

#### **INITIATIVES MÉDITERRANÉENNES EN FAVEUR D'UN TOURISME DURABLE (Présenté comme un exemple des initiatives à prendre par le groupe de travail tourisme de la CRPM)**

*Le Groupe de travail sur le tourisme durable de la CRPM reconnaît que :*

- Le tourisme a longtemps fait l'objet d'une stratégie de développement commune dans de nombreux environnements insulaires européens. De nombreuses îles de la Méditerranée notamment jouissent de la mer et d'un fort ensoleillement, qui représentent les ingrédients indispensables aux yeux des voyageurs du tourisme de masse orienté vers la recherche du plaisir, provenant des zones métropolitaines des pays du Nord. Mais, même dans des lieux situés dans des zones climatiques moins idéales, telles que celles de la Mer Baltique ou la Mer du Nord, le tourisme est devenu un important générateur de croissance économique. Il est certain que la saison touristique dans ces régions est relativement courte (6-8 semaines) mais les décideurs déploient d'importants efforts pour diversifier les produits et attirer des visiteurs toute l'année.
- Le tourisme en Europe est principalement intra-régional. En 2004, 88% du tourisme récepteur (mesuré en arrivées de touristes internationaux) en Europe provenait d'autres pays au sein de l'Europe. Une autre caractéristique régionale évidente du tourisme est que l'Europe méridionale et méditerranéenne est la destination dominante au sein de l'Europe et représentait 36% de l'ensemble du tourisme récepteur européen en 2004, alors que l'Europe du Nord ne représentait que 11%. La pression créée par le tourisme sur les pays riverains de la Méditerranée a incontestablement des impacts visibles sur l'environnement, l'économie, la société et la vie humaine.
- En conséquence, et encouragées par les initiatives décrites ci-dessus prises au niveau de l'Union européenne, diverses initiatives ont été lancées pour promouvoir diverses formes de mise en réseau en Méditerranée (notamment Insuleur, Oramare, CRPM, CREST, OTIE, etc.). Cet objectif est que la connaissance et l'expérience collectives peuvent générer diverses formes de collaboration et sensibiliser le public sur les questions relatives au développement du tourisme durable. Il s'agit aussi de bonnes pratiques qui peuvent être communiquées aux niveaux régional, national et pan-européen.
- De nouveaux réseaux et partenariats seront développés pour soutenir et promouvoir le patrimoine culturel et les habitats naturels des zones côtières. Les ressources locales des zones côtières doivent être consolidées dans le patrimoine culturel du territoire d'une manière dynamique et créative. Il est impératif d'améliorer l'infrastructure et les conditions pour le tourisme côtier par le biais :

- d'un cadre organisationnel formé par des chercheurs, des praticiens, des décideurs et des responsables gouvernementaux.
  - du soutien professionnel lié aux cultures maritimes et à la vie quotidienne.
  - de la conception de plans marketing efficaces pour promouvoir une forme de tourisme innovante dans les zones côtières matures.
  - d'une motivation des différentes communautés locales grâce à l'autonomisation et la pleine participation.
  - d'une promotion d'une nouvelle culture de l'hospitalité dans les zones côtières liées aux territoires internes.
- Cette approche régionale vise à clarifier le potentiel de la Méditerranée à promouvoir le rôle des différentes cultures, en particulier les environnements marins. De cette façon, le public sera davantage sensibilisé sur la nécessité :
    - de diversifier et de renforcer la base économique de la Méditerranée.
    - de promouvoir et encourager le développement du tourisme côtier lié aux zones internes de la Méditerranée d'une manière à la fois écologiquement et économiquement durable.
    - de redécouvrir les énormes possibilités d'accroître la compétitivité des régions côtières.
    - de reconnaître le tourisme côtier comme un élément important de la Méditerranée.
    - de faire en sorte que ces ressources de l'industrie du tourisme soient gérées de manière durable.
    - de mettre en œuvre des opportunités équitables et ouvertes pour les parties prenantes qui souhaitent affecter leur activité à la nouvelle forme de tourisme.
    - de concevoir et mettre en place certaines initiatives liées au développement du tourisme durable dans les régions côtières de la Méditerranée.

#### APPROCHES STRATEGIQUES ET VOIE A SUIVRE

- Les initiatives lancées dans le cadre des politiques par différentes instances européennes et les autorités, ainsi que les actions innovantes engagées par des acteurs régionaux dans la Méditerranée, créent un élan stratégique que le groupe de travail sur le tourisme durable de la CRPM souhaite prolonger et améliorer encore davantage, et voir se traduire par des initiatives politiques et des actions stratégiques en faveur du développement du tourisme durable dans les régions membres de la CRPM.
- Inspiré par la définition mise en avant par l'Organisation mondiale du tourisme de l'ONU en 2004, **le développement du tourisme durable doit être abordé de manière globale** :
  - *« Les lignes directrices et pratiques de gestion afférentes au développement durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destinations, y compris le tourisme de masse et les divers segments de tourisme de niche. Les principes de durabilité font référence aux aspects environnementaux, économiques et socio-culturels du développement touristique et un bon équilibre doit être établi entre ces trois dimensions afin de garantir sa viabilité à long terme. »*
  - *Le développement du tourisme durable requiert la participation éclairée de tous les acteurs concernés, ainsi qu'une forte direction politique pour assurer une large participation et l'établissement d'un consensus. Parvenir à un tourisme durable est un processus continu qui nécessite une surveillance constante des impacts, mettant en place les mesures préventives et/ou correctives qui s'imposent chaque fois que cela s'avère nécessaire. Le tourisme durable devrait également maintenir un niveau élevé de satisfaction des touristes et leur garantir une véritable expérience, les sensibiliser sur les questions de durabilité et promouvoir des pratiques de tourisme durable parmi eux. »*
- Conformément à ces propos, le groupe de travail sur le tourisme durable de la CRPM travaille selon une approche politique sur le développement du tourisme durable qui se définit comme :
  1. **Intégré / holistique**, c'est-à-dire reconnaissant la corrélation entre l'environnement, l'économie et les aspects socio-culturels du tourisme.
  2. **Relationnel**, c'est-à-dire reconnaissant l'importance de voir le système touristique dans son ensemble - la relation entre les lieux d'origine et de destination des touristes, ainsi que la relation entre la production et la consommation du tourisme.
  3. **Global**, c'est-à-dire reconnaissant la nécessité d'inclure toutes les parties prenantes - secteurs privé, public ainsi que les ONG - dans le processus de développement du tourisme durable. Les initiatives de tourisme engagées doivent être fondées sur la coopération entre les populations locales, les entrepreneurs, les organisations et les institutions.

4. **Territorial**, c'est-à-dire reconnaissant l'importance et les impacts des contextes spatiaux du développement du tourisme, notamment le contexte physique (montagnes, îles, zones côtières) et des contextes géographiques/climatiques (Europe du Nord contre Europe du Sud).

Les points ci-dessus font partie de la nouvelle approche intégrée connue sous le nom de **Tourisme relationnel intégré (TRI)** :

Un tourisme qui favorise les relations interpersonnelles et environnementales stimulant la sensibilité et la durabilité historico-culturelles du développement du dialogue entre l'offre et la réception et qui intègre les secteurs commerciaux et productifs de dimensions micros et moyennes. En d'autres termes, un tourisme profondément enraciné dans le territoire qui constitue le principal séjour des micro-entreprises et qui renforce la valeur du remarquable patrimoine culturel et naturel, non seulement dans les grands centres, mais aussi dans les petits. En outre, ce type de tourisme est étroitement lié aux relations humaines et offre des relations immédiates et directes entre les personnes qui proposent des services et celles qui en bénéficient.

En outre, le groupe de travail sur le tourisme durable de la CRPM estime qu'il est fondamental **de mettre en place une coopération active avec d'autres réseaux européens** œuvrant dans le domaine du développement du tourisme durable, tels que la Communauté européenne / le Groupe Durabilité du tourisme de la DG Entreprise, et le réseau Euromeeting. Dans ce réseau de coopération, **la contribution du groupe de travail sur le tourisme durable de la CRPM se situera principalement dans l'élaboration de propositions pour des initiatives stratégiques relatives au développement du tourisme durable.**